



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 novembre 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière et M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers.

**CE-2019-773**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JEANNE-D'ARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Jeanne-d'Arc, dossier RS-19-169, comme illustré au plan numéro CRO-19-396 du 13 septembre 2019, le tout afin de :

Installer une zone de stationnement limité :

| <b><u>Rue</u></b> | <b><u>Côté</u></b> | <b><u>Endroit</u></b>                             | <b><u>En vigueur</u></b>                             |
|-------------------|--------------------|---|--|
| Jeanne-d'Arc      | Nord               | Entre le boulevard<br>Moussette et la rue Labelle | 2 heures<br>Entre 7 h à 18 h<br>Du lundi au vendredi |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnements mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, et ce, conformément au plan numéro CRO-19-396 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2019-774**

**SOUMISSION 2019 SP 031 - RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - RÉFECTION DE LA RUE DES FLEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de la rue des Fleurs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 732 727,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 septembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30830-017-92442 | 669 077,88 \$ | Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 17-3050 – Rue des Fleurs, du boulevard Lorrain à la rue des Fleurs |
| 04-13493           | 31 864,65 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 31 784,99 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-775

**SOUSSION 2019 SP 132 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - PROJETS D'INFRASTRUCTURES - PTI 2021 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels de laboratoire pour la réalisation d'études géotechniques et la formulation des recommandations en vue de la conception par d'autres professionnels des projets d'infrastructures, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposés le 3 septembre 2019, et ce, en conformité avec l'article 6 du cahier Avis aux soumissionnaires qui précise qu'un même soumissionnaire ne peut obtenir qu'un maximum d'un lot et après évaluation par un comité de sélection, le tout en conformité à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- À la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 158 895,45 \$ incluant les taxes, pour le lot 1 (projets de construction/réfection/réhabilitation de chaussées, tous les secteurs);
- À la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour un montant total approximatif de 175 842,77 \$ incluant les taxes, pour le lot 2 (projets de construction/réfection/réhabilitation de services municipaux, tous les secteurs).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------------|---------------|---|
| 18-17003-057-92443 | 160 567,88 \$ | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3052 – Études géotechniques – PTI 2021 |
| 18-14013-038-92444 | 145 092,72 \$ | Honoraires professionnels - Projets d'infrastructures - 19-3052 - Études géotechniques – PTI 2021               |
| 04-13493           | 14 557,00 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 14 520,62 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-776

**SOUSSION 2019 SP 254 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - COLLECTEUR PLUVIAL - BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les études préparatoires, le programme technique, l'obtention des autorisations, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour les travaux sur le collecteur pluvial boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rivière des Outaouais, pour un montant total approximatif de 463 234,28 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 3 septembre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Les services EXP inc. à déposer et signer toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et aux autorités compétentes en la matière pour les travaux se rapportant au projet Collecteur pluvial boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rivière des Outaouais;
- confirme son engagement, si exigé par les autorités compétentes en la matière, à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 18-18010-011-92445 | 422 994,64 \$  | Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3077<br>– Honoraires professionnels –<br>Boulevard Saint-Joseph, entre le<br>boulevard Alexandre-Taché et la rivière<br>des Outaouais |
| 04-13493           | 20 145,00 \$   | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 20 094,64 \$   | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-777

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ÉTUDES PRÉPARATOIRES - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-877 du 26 octobre 2016, octroyait un contrat à la firme Tétra Tech QI inc., pour la réalisation des études préparatoires de l'ensemble des projets du Programme de réfection et d'amélioration de flexibilité opérationnelle de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau (PRÉSTEP), pour un montant de 665 360,33 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un service professionnel était nécessaire afin de définir une fiche de projet additionnelle et bonifier certaines fiches de projets pour le lot 5 du PRÉSTEP;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la délégation de pouvoir numéro 163124, le Service des infrastructures approuvait un premier avenant pour des honoraires supplémentaires, pour un montant total de 48 253,23 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recommande le paiement d'un montant additionnel de 22 050,58 \$ incluant les taxes, afin d'acquitter les honoraires professionnels associés au service professionnel supplémentaire rendu par le consultant à la demande de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque la somme des avenants présentée excède la limite de 10 % prévue au règlement :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 163124 pour un montant de 48 253,23 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 22 050,58 \$ incluant les taxes, dans le cadre du mandat des études préparatoires du Programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau portant le cumulatif des ajustements à approuver à 70 303,81 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 735 664,14 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------------|----------------|--|
| 06-30778-002-92446 | 20 135,12 \$   | Réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau - 15-5101 - Honoraires PRESTEP |
| 04-13493           | 958,93 \$      | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 956,53 \$      | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-778**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONSORTIUM ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE ET ASSOCIÉS ET LAPALME RHEAULT ARCHITECTES ASSOCIÉS - AJOUT DES PLANS ET DEVIS POUR UN SECTEUR DU REZ-DE-CHAUSSÉE DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-672 du 5 juillet 2017, mandatait le consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés pour les services professionnels d'architectes pour le projet de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), au montant de 104 862,95\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-86 du 14 février 2019, entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 3 674,77 \$ incluant les taxes, ainsi que la délégation de pouvoir numéro 152770 au montant de 8 623,13 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 8 853,08 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la Ville de Gatineau en vertu de la délégation de pouvoir numéro 161262 afin de préparer un devis d'appel d'offres pour achat de mobilier témoins, suite à l'expiration du contrat ouvert avec le fournisseur de mobilier;

**CONSIDÉRANT QUE** le consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés, a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 35 849,21 \$ incluant les taxes, pour la préparation des plans et devis pour l'ajout d'un secteur à aménager non prévu initialement;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % du contrat approuvé dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué la demande et en recommande l'approbation :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 161262 pour un montant de 8 853,08 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement de la somme de 35 849,21 \$ incluant les taxes, au mandat professionnel du consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés, dans le cadre du projet de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), portant ainsi le cumulatif net du montant à approuver à 44 702,29 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Cet ajustement porte le montant au contrat à 161 863,14 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------------|----------------|--|
| 18-10025-002-92447 | 32 735,10 \$   | Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Honoraires professionnels |
| 04-13493           | 1 559,00 \$    | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 1 555,11 \$    | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-779

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2014 SP 199 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

| Numéro de CE lors de l'adjudication | Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle | Fournisseur             | Description  | Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation | Période visée                       | Autre option de renouvellement  |
|-------------------------------------|---|-------------------------|--|--|-------------------------------------|---|
| CE-2014-1501                        | ---   | Air Liquide Canada inc. | 2014 SP 199 – Fourniture, livraison, installation et mise en service des équipements d'entreposage et approvisionnement en oxygène liquide (LOX) pour l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham | 39 666,38 \$   | 10 décembre 2019 au 9 décembre 2020 | <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non |

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une période optionnelle d'une année est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première des cinq périodes optionnelles d'une année au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle d'une année prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 11 novembre 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2019 et 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2019-780

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - 2016 SP 014 - COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-722 du 31 août 2016, adjugeait un contrat à la firme Derichebourg pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau pour un montant de 45 291 757,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Derichebourg a dû répondre à une surcharge de travail non prévue à son contrat pour le maintien du volume de 720 litres de déchets pour plus d'une année;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Derichebourg a dû répondre à une surcharge importante de travail avec une limite de volume plus élevée que celle prévue au contrat pour les encombrants CRD combinée à une mauvaise disposition des matériaux et la contamination des items déposés à la rue par les citoyens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer la somme de 562 558,27 \$ incluant les taxes, à la firme Derichebourg, pour la surcharge de travail non prévue à son contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------------|---------------|---|
| 02-45545-442-92441 | 513 690,68 \$ | Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 - Collecte des ordures |
| 04-13493           | 24 464,37 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 24 403,22 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Adoptée

**CE-2019-781**

**PÉRIODE OPTIONNELLE - 2016 SP 267 - FOURNITURE DE SEMENCE ET DE FERTILISANTS POUR GAZON DE TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme O.J. Compagnie s'est vu adjuger un contrat :

| Numéro de CE lors de l'adjudication | Numéro de CE lors de l'exercice de l'année optionnelle | Description  | Montant année optionnelle taxes incluses (2 ans) et sujet à l'indexation | Période visée                    | Autre option de renouvellement  |
|-------------------------------------|--|--|--|----------------------------------|---|
| CE-2017-96                          | N/A  | 2016 SP 267 – Fourniture de semence et de fertilisants pour gazon de terrains sportifs | 143 220,87 \$  | 8 février 2020 au 7 février 2022 | <input type="checkbox"/> Oui<br><input checked="" type="checkbox"/> Non |

**CONSIDÉRANT QUE** les prix de la firme sont valides et qu'une période additionnelle de deux ans est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** les services rendus par la firme rencontrent les exigences prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement et le Service des travaux publics désirent se prévaloir de la période optionnelle de deux ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle de deux ans prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 janvier 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-782

**PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE À DES MISSIONS DE PAIX INTERNATIONALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Gendarmerie Royale du Canada a sollicité la participation du Service de police de la Ville de Gatineau à faire participer certains de ses policiers à des missions de paix des Nations-Unies depuis l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation des policiers municipaux, régionaux et provinciaux aux opérations internationales remonte à 1995, que des policiers des ex-villes de Hull, Aylmer et Gatineau ont participé à des missions de 1995 à 2001 et que des policiers de la Ville de Gatineau y ont participé de nouveau depuis 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation du Service de police de la Ville de Gatineau à des missions de paix reflète l'intérêt de la Ville de Gatineau à la communauté internationale et de son implication à l'égard des minorités visibles et le multiculturalisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le but des missions est d'épauler la police étrangère au maintien de l'ordre public et que les principales tâches pourront consister à effectuer des opérations policières et de sécurité, gérer et prévenir le crime, dispenser de la formation, fournir du support technique, effectuer des tâches de gestion et d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** ces expériences sont enrichissantes en matière de développement continu pour nos policiers qui bonifient leur profil de compétences, notamment le leadership, la résolution de problèmes et la capacité d'interagir plus efficacement avec diverses cultures, ce qui est bénéfique pour les citoyens desservis;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts inhérents à la participation de la Ville de Gatineau aux missions seront défrayés ou remboursés par la Gendarmerie Royale du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation à des missions de paix est prévue à la convention collective des policiers et policières de Gatineau, et ce à l'article 10.6 qui permet au Service de police de la Ville de Gatineau de remplacer les policiers en mission par des policiers temporaires;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30), le gouvernement du Québec a adopté le 17 avril 2019 le décret numéro 436-2019 autorisant les municipalités à conclure avec le gouvernement du Canada l'entente relative à la participation de policiers du Québec au Programme des Missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de police de la Ville de Gatineau à participer à des missions de paix des Nations-Unies et mandate le directeur du Service de police à préparer, présenter et signer les ententes en découlant.

Adoptée

CE-2019-783

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 457 773,12 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 OCTOBRE 2019****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 457 773,12 \$ pour la période du 3 au 9 octobre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-784

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41 ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

| Numéros des listes            | Descriptions                     | Montants        | Périodes              |
|-------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 37            | Pièces de comptes à payer        | 7 443,79 \$     | 14 au 18 octobre 2019 |
| Liste PD numéro 41            | Pièces de comptes à payer        | 299 985,18 \$   | 14 au 18 octobre 2019 |
| Liste des embauches numéro 39 | Embauche du personnel temporaire | 1 536 198,91 \$ | 6 au 12 octobre 2019  |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-785

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA SOUMISSION 2018 SP 149 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-604 du 27 juillet 2018, adjugeait un contrat à la firme Morneau Shepell pour la prestation de services actuariels sur la base des prix unitaires et forfaitaires pour un montant total de 398 733,30 \$ incluant les taxes, et ce, pour la période du 3 juillet 2018 au 2 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat octroyé comportait une banque de 1 020 heures pour un montant total de 336 646,80 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'octroi du contrat, le monde municipal vit une turbulence au niveau des régimes de retraite, et ce, principalement du point de vue législatif, expliquant ainsi qu'un nombre additionnel de 730,75 heures est nécessaire afin de répondre aux divers besoins prévus initialement dans le cadre de l'appel d'offres, représentant un montant supplémentaire de 201 959 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les ajustements reliés aux heures additionnelles pour les services actuariels au montant de 201 959 \$ incluant les taxes, afin d'effectuer les travaux requis jusqu'au 2 juillet 2021 portant le coût total du contrat à 538 606 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-13310-411.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-786**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 POUR UN MONTANT TOTAL DE 171 632,18 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 OCTOBRE 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 171 632,18 \$ pour la période du 10 au 16 octobre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-787**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 POUR UN MONTANT TOTAL DE 512 635,45 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 OCTOBRE 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 512 635,45 \$ pour la période du 17 au 23 octobre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-788**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 40 ainsi que la liste des embauches numéro 40 :

| Numéros des listes               | Descriptions                     | Montants      | Périodes              |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 38               | Pièces de comptes à payer        | 27 630,65 \$  | 21 au 25 octobre 2019 |
| Liste PD numéro 42               | Pièces de comptes à payer        | 651 653,44 \$ | 21 au 25 octobre 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 40 | Pièces de comptes à payer        | 6 330,24 \$   | 21 au 25 octobre 2019 |
| Liste des embauches numéro 40    | Embauche du personnel temporaire | 23 622,73 \$  | 13 au 19 octobre 2019 |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-789

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2020 AVEC LA FIRME ESRI CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS seront échus le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme Esri Canada est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme Esri Canada, située au 12, Concorde Place, suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 pour un montant total de 140 970,86 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-555 – Développement – Entretien de logiciels.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-790

**DÉSIGNATION DU MANDATAIRE POUR LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX D'HYDRO-QUÉBEC SUR LA RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-90 du 26 janvier 2016, a approuvé une entente entre la Ville de Gatineau et Windmill Dream Québec Holdings LP, relativement à la phase 1 du projet Zibi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été amendée le 13 juin 2017 par la résolution numéro CM-2017-510, afin d'y inclure les modalités de réalisation des travaux d'aménagement de la place publique de la phase 1 du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été amendée le 14 mai 2019 par la résolution numéro CM-2019-325, afin d'y inclure les modalités de réalisation de la première phase des travaux de réaménagement de la rue Eddy en cours de réalisation entre la rue Laurier, le boulevard Alexandre-Taché et la rue Jos-Montferrand;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été amendée le 27 août 2019 par la résolution numéro CM-2019-576, afin d'y inclure les modalités de réalisation en lien avec les problématiques exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Eddy;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de déplacement des réseaux d'Hydro-Québec a été déposée par la Ville de Gatineau au nom du promoteur et qu'une entente doit être conclue avec Hydro-Québec à cet effet, ce qui permettra au promoteur, par la suite, de compléter les travaux de la première phase du réaménagement de la rue Eddy;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est responsable de l'entièreté des coûts et de la coordination requise pour les travaux de déplacement des réseaux d'Hydro-Québec et afin de faciliter la gestion de ce déplacement de réseaux, il y a lieu d'autoriser le promoteur à agir comme mandataire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à ces travaux seront assumés par le promoteur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le promoteur à agir comme mandataire de la Ville de Gatineau aux fins des travaux de déplacement des réseaux d'Hydro-Québec, à signer l'entente d'évaluation de travaux majeurs portant le numéro de référence DCL-22579018 et à agir à titre de client payeur avec Hydro-Québec.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Adoptée

**CE-2019-791**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS,  
PHASE 2 - VOLET 2 DU FONDS VERT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC -  
PROJET DE VERDISSEMENT DE L'ÎLE DE HULL À GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-835 du 3 octobre 2017, a adopté une entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) entourant le projet Air Ou-vert (projet de verdissement de l'Île de Hull à Gatineau);

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du projet sont de réduire les effets néfastes des îlots de chaleur, d'augmenter l'indice de canopée et de revitaliser et dynamiser le centre-ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a octroyé la somme de 29 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité et la plantation d'arbres au parc Fontaine - Plan de verdissement dans le cadre du Programme municipalités pour l'innovation climatique, volet subvention, pour des projets d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite présenter une demande de subvention à la phase 2 du Programme climat municipalités du Fonds Vert du gouvernement du Québec pour un projet de verdissement de l'Île de Hull à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du CREDDO consiste à favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise entre les acteurs de la société civile sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. Le CREDDO représente leurs intérêts auprès de la population et des instances concernées. La lutte aux changements climatiques est un des deux enjeux prioritaires sur lesquels le CREDDO travaille;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté une stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques et un plan de gestion des arbres et des boisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accepté de réserver une somme de 100 000 \$, par le biais des résolutions numéros CM-2017-835 du 3 octobre 2017 et CE-2018-736 du 3 octobre 2018, pour le projet de mise en œuvre du plan de verdissement, et ce, conditionnellement à l'obtention de la part du CREDDO d'un financement extérieur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le Service de l'environnement à déposer une demande de subvention au programme Climat municipalités, phase 2 pour un projet de verdissement de l'Île de Hull à Gatineau;
- accepte de verser la somme de 100 000 \$ engagée par l'adoption de la résolution numéro CE-2018-736 du 3 octobre 2018, au CREDDO pour la mise en œuvre du plan de verdissement, et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention au programme Climat municipalités, phase 2 du Fonds Vert du gouvernement du Québec.

Le trésorier est autorisé à virer le montant du programme Climat municipalités, phase 2 du Fonds Vert du gouvernement du Québec pour le projet de verdissement de l'Île de Hull à Gatineau au poste budgétaire 02-71431 – Plantation d'arbres.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 29 août au 2 octobre 2019

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SÉLÉNA BEAUMONT-DEMERS**  
Assistante-greffière  
Comité exécutif